



Resiliation d'un contrat d enseignement a distance

Par Visiteur

BONJOUR,
EN DATE DU 29/09/2010 J AI SOUSCRIT AUPRES DE L ECOLE FRANCAISE DE COMPTABILITE UN CONTRAT D ENSEIGNEMENT PR UN BTS,AYANT UN REDRESSEMENT DES IMPOTS,N AYANT PLUS LES MOYENS FINANCIERS ET NETANT PAS APTE PSYCHOLOGIQUEMENT A SUIVRE LEUR FORMATION ,JE LEUR AI ADRESSE MA RESILIATION EN AR LE 5/01/11 ACCUSE RECEPTION AU 11/01/11.DESIREUSE DE REGLER LE LITIGE A L AMIABLE JE N AI PAS DEMANDE LE REMBOURSEMENT HORS PENALITES LEGALES DES SOMMES VERSEES SOIT 884EUROS PUISQUE LE DELAIS DE 3 MOIS S ARRET2 LE 29/12/2010,TT CE QUE JE DEMANDE C LA CESSATION DE CONTRAT ET DONC ARRET DU PRELEVEMENT MENSUEL DE 221EUROS.ILS NE VEULENT RIEN SAVOIR ET M OBLIGENT A VERSER LES 8 AUTRES MENSUALITES ,JE VOULAIS FAIRE OPPOSITION MAIS ILS MONT ADRESSE UN COURRIER ME MENACANT DE DEVOIR VERSER LA SOMME RESTANT DUE AU COMPTANT.
QUE PUIS JE FAIRE POUR ME SORTIR DE CE PETRIN?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Malheureusement sauf accord amiable vous ne pouvez pas résilier le contrat et effectivement si vous faites opposition l'organisme peut engager des poursuites.

cordialement